RAPPORT ANNUEL 2015 CRFE

Caisse de Retraite du Chemin de Fer Franco-Ethiopien



Le rapport annuel se présente comme suit :

ı.	LE RAPPORT DE GESTION
	Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.
II.	LES COMPTES ANNUELS
	Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable
	Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.
	Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.
	L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.
	L'audit des comptes
	En qualité de commissaires aux comptes de la CDC les cabinets Mazars et

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la CRCFE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
ndicateurs	5
Frais de gestion	5

PRESENTATION GENERALE

La gestion de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien (CFE) a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par convention signée le 30 mars 1993 avec l'Etat.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts assure la gestion, pour le compte de l'Etat, des opérations de paiement de pensions aux retraités ayant relevé de la CFE et justifiant de la nationalité française, quel que soit le lieu de leur résidence.

L'Etat ayant mis à la disposition de la Caisse des dépôts tous les dossiers de pensions directes déjà liquidés, seules les pensions de réversion à venir seront traitées par la Caisse des dépôts selon les dispositions de la réglementation de la CFE en vigueur à la date du 12 juillet 1977, en application de l'article 7 de la loi n°77-770.

FINANCEMENT DU FONDS

Conformément à l'accord conclu le 5 mars 1993 entre l'Etat éthiopien et l'Etat français, le service des pensions de retraite versées aux anciens fonctionnaires français du Chemin de fer franco-éthiopien est financé par le gouvernement français.

Le service gestionnaire adresse trimestriellement au Ministère des transports, un appel de fonds servant à payer les arrérages de pension et les frais de gestion, pour un montant annuel de 70 005 € en 2015.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La CRCFE est gérée au sein de la Direction des gestions mutualisées de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et plus particulièrement par le service des paiements.

Les appels de fonds et le suivi des versements sont effectués au sein de la Direction des investissements et de la comptabilité.

L'activité du service paiements se décompose en deux grandes fonctions :

- La liquidation : l'étude du droit à prestations,
- Les paiements : du versement des prestations à leur annulation.

Depuis 1993, il n'y a eu aucune création de pension de droit direct.

Le service gestionnaire assure l'ordonnancement du paiement des arrérages, qui sont réglés trimestriellement à terme échu.

Les gestionnaires :

- mettent à jour les paramètres de calcul (valeur des points AGIRC, ARRCO, taux des cotisations sociales...),
- liquident les réversions,
- remettent en paiement les pensions suspendues,
- reversent les cotisations sociales à l'ACOSS,
- procèdent à l'annulation des paiements suite au décès du bénéficiaire,
- régularisent en versant un prorata décès, ou réclament un trop versé,
- effectuent annuellement un contrôle d'existence, qui donne lieu à la suspension du paiement, dans la mesure où l'intéressé n'a pas répondu dans les délais impartis,
- vérifient que les bénéficiaires de pension de réversion répondent aux conditions nécessaires (âge, état civil).

INDICATEURS

Le nombre de pensionnés de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien s'élève à 12 au 31 décembre 2015 (2 décès sont intervenus en 2015 et une pension n'est plus payée):

- 2 pensions de droit direct,
- 10 pensions de droit dérivé (réversion).

4 pensionnés ont entre 77 et 86 ans, 8 pensionnés ont entre 87 et 96 ans.

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts et consignations, en qualité de gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, matériel, locaux et système d'information.

L'Etat verse à la Caisse des dépôts et consignations des frais de gestion, sur une base forfaitaire de 7 622,45 € par an.

Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres	13
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	
Affectation du résultat de l'exercice	16
L'audit des comptes	17

BILAN ACTIF

(en €uros)

	2015			(en €uros) 2014
Rubriques	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMODILICATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
Autres creances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	48 450		48 450	46 476
COMPTED DE DECLII A DICATION				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	48 450		48 450	46 476
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
=				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL CENEDAL	40.450		40 450	46 476
TOTAL GENERAL	48 450		48 450	46 476

BILAN PASSIF

(en €uros)

		(en €uros)
Rubriques	2015	2014
Dotation et apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	38 020	36 656
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	3 798	1 364
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	41 818	38 020
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3	311
Dettes sur prestataires	5 787	7 150
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	842	995
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 632	8 456
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	48 450	46 476
I O I AL OLIVERAL	40 400	40 47 0

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

		(en €uros)
Rubriques	2015	2014
Cotisations, impôts et produits affectés Produits techniques Divers produits techniques Reprises sur dépréciations techniques	70 005	71 683
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	70 005	71 683
Ventes et prestations de services Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	70 005	71 683
Prestations sociales Charges techniques Diverses charges techniques Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques	58 583 1	62 697
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	58 584	62 697
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales DOTATIONS D'EXPLOITATION	7 622	7 622
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	7 622	7 622
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV) CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	66 207	70 319
CHARGE D DAY LOTTATION (IIIII)	00 201	70010
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	11 421	8 986
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-7 622	-7 622
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	3 798	1 363
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS (V)	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	0
E - RESULTAT COURANT (C+D)	3 798	1 364

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en €uros)

Rubriques	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés		
Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	70 005	71 683
TOTAL DES CHARGES	66 207	70 319
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	3 798	1 364

BILAN DETAILLE

		(en euros)
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2015	2014
	.!	!
DISPONIBILITES	48 450	46 476
Banque	48 450	46 476
Compte-courant CDC	48 450	46 476
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	48 450	46 476
	<u> </u>	
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2015	2014
CAPITAUX PROPRES	41 818	38 020
Report à nouveau	38 020	36 656
Report à nouveau	38 020	36 656
Résultat de l'exercice	3 798	1 364
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3	311
Fournisseurs	3	311
Frais de gestion CDC à payer	3	311
<u> </u>		
DETTES SUR PRESTATAIRES	5 787	7 150
Versements directs aux allocataires	5 787	7 150
Impayés sur prestations	5 787	7 150
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE S.S.	040	995
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET UNGANISMES DE 5.5.::	842	995::
Cotisations sociales à reverser	842	995
CSG	237	303
CSG élargie CRDS	467	584
Sécurité Sociale	56 53	70 0
CASA	30	38
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	48 450	46 476
TOTAL DEG GOWN TEG DE FAGGIF	10 400	70470

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

		(en euros)
DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2015	2014
PRESTATIONS SOCIALES	58 583	62 697
Prestations légales vieillesse droit direct	58 583	62 697
Arrérages d'allocations	58 583	62 697
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	1	0
Autres charges techniques Ecarts règlements	1 1	0
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 622	7 622
Frais de gestion Frais administratifs forfaitaires	7 622 7 622	7 622 7 622
TOTAL DES CHARGES	66 207	70 319
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2015	2014
PRODUITS TECHNIQUES	70 005	71 683
Contributions publiques	70 005	71 683
Subvention Ministère des transports	70 005	71 683
TOTAL DES PRODUITS	70 005	71 683

RESULTAT ET RESERVES

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	26 388	34 324	35 851	36 656	38 020
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 936	1 527	805	1 364	3 798
CAPITAUX PROPRES	34 324	35 851	36 656	38 020	41 818

L'ANNEXE COMPTABLE

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La CRCFE (Caisse de retraite du Chemin de Fer Ethiopien se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, les opérations réalisées par la CRCFE sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1er janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRCFE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire fixée par la convention signée par les deux parties.

L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

L'actif du bilan n'est constitué que des disponibilités du fonds.

PASSIF

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres du fonds s'élève à 41 818 € ; il progresse de 10 par rapport à 2014 et représente 86 % du total du passif.

Fournisseurs et comptes rattachés

La somme de 3 € correspond au reliquat des frais administratifs dus à la CDC au titre de l'année 2015.

<u>Dettes sur prestataires</u>

Ce poste concerne des prestations dues à un allocataire pour un montant de 5 787 €, correspondant à 19 échéances trimestrielles, dans l'attente de reversement.

Dettes s/Entités publiques et organismes de Sécurité Sociale

Ce poste est constitué par le total des retenues précomptées sur les pensions du 4^{ème} trimestre 2015, à reverser à l'ACOSS pour 842 € en janvier 2016.

L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Prestations sociales

Le montant des prestations servies qui s'élève à 58 583 € est en baisse par rapport à l'exercice précédent, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires (14 au 31/12/2014, 12 au 31/12/2015).

Autres achats et charges externes

Le montant de la facture forfaitaire des frais administratifs dus à la CDC pour l'année 2015 s'élève à 7 622 €.

Produits techniques: Financement

Le fonds est alimenté par une subvention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui s'est élevée à 70 005 € pour 2015. Elle a été versée en quatre acomptes trimestriels :

 1^{er} acompte : le 18 mars pour 17 521 € $2^{\text{ème}}$ acompte : le 09 juin pour 17 495 € $3^{\text{ème}}$ acompte : le 16 septembre pour 17 495 € $4^{\text{ème}}$ acompte : le 11 décembre pour 17 494 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat 2015, d'un montant de 3 798 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

L'AUDIT DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex **Mazars**

61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

CRCFE
Exercice clos le
31 décembre 2015

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du CRCFE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du CRCFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CRCFE au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Frédéric Trouillard Mignen

Pascal Paran



ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CFE: Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien



Une gestion Caisse des Dépôts